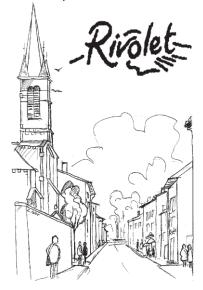
Département du Rhône



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016 A 20 H 30

Mairie de RIVOLET

<u>Présents</u>: Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT,

Corinne AUCAGNE, Nadine BIARD, Baptiste CHASSET, Laure D'HARCOURT,

Emmanuel FELLOT, Michel MARGAND et Raymonde MUTABAZI.

Céline THOMAS

Excusés: Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Baptiste CHASSET)

Stéphanie DUBOST-SANDRIN (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN) Charles-Alexandre ORTONNE (a donné pouvoir à Gilles AUTHIER)

Annick THOMASSET (a donné pouvoir à Nadine BIARD).

Secrétaire de séance: Christian BENOIT

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2016 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le rajout du point n°10 à l'ordre du jour : « Convention avec le Centre de Gestion du Rhône pour assurer la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail ». Cette modification est acceptée à l'unanimité.

<u>1 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – INSUFFISANCE DE CRÉDIT EN DÉPENSES</u> D'INVESTISSEMENT NON AFFECTÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'absence de crédits au compte 2184 (opération 47 - rénovation de l'école) pour le paiement de la facture d'achat de tables et chaises pour l'école. Il propose de prélever 250 \in du compte 2152 (opération 40 - signalétique village et hameaux) et de les transférer sur le compte 2184.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des voix le transfert.

2 – DÉLIBERATION – MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Afin de subvenir aux besoins ponctuels en trésorerie de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 100 000 €. Il s'agirait d'un prêt relais en attente des subventions et du recouvrement FCTVA, d'une durée de deux ans, avec possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais ni indemnité.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le recours à cet emprunt et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole.

<u>3 – DÉLIBERATION – COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LES HAMEAUX</u> <u>DU VILLAGE</u>

Dans un souci d'économies d'énergie et budgétaire, Monsieur le Maire rappelle la mise en place de l'extinction, à titre d'essai pendant un an, de l'éclairage public dans les hameaux du village depuis le 1^{er} juillet 2015.

Cet essai ayant mis peu de problèmes en évidence, Monsieur le Maire propose l'extinction définitive de l'éclairage public dans les hameaux du village à compter du 1^{er} juillet 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 2 abstentions de procéder à ces coupures d'éclairage à partir du 1^{er} juillet 2016 de façon définitive.

4 – DÉLIBERATION – TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE RIVOLET

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les tarifs de la location de la salle des fêtes pour les particuliers (rivoliens et extérieurs). Les tarifs et conditions de location pour les associations feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Après discussion, il est décidé d'inclure le prix du nettoyage de la petite salle et de la cantine (75ℓ) dans le prix de la location. Le nettoyage de la grande salle reste en option au prix de 65ℓ .

	Habitants de Rivolet		Extérieurs	
	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle
Journée	225€ (dont 75€ de nettoyage obligatoire)	240€	425€ (dont 75€ de nettoyage obligatoire)	550€
Week-end	315€ (dont 75€ de nettoyage obligatoire)	320€	625€ (dont 75€ de nettoyage obligatoire)	720€
Journée supplémentaire	80€	100€	180€	220€
Nettoyage		Option nettoyage 65€		Option nettoyage 65€
Caution	1 000€	1 000€	1000€	1 000€
Charges conso. électrique	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel

La caution est de $1000 \in$ et la consommation électrique est facturée $0,40 \in$ /KW.

La salle pourra être mise gratuitement à disposition pour des événements exceptionnels (réunion suite à des obsèques notamment).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer ces conditions tarifaires.

Téléphone : 04 74 67 33 55 – e-mail : rivolet.mairie@orange.fr

<u>5 – DÉLIBERATION – SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU RHÔNE (S.D.C.I.)</u>

Le S.D.C.I. du Rhône, approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission Départementale Métropolitaine de Coopération Intercommunale et arrêté le 17 mars 2016, prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges du secteur scolaire de Villefranche-sur-Saône.

Monsieur le Préfet du Rhône notifie aux communes intéressées, dont Rivolet, cette dissolution et demande au Conseil municipal de délibérer pour donner ou non son accord sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Nadine BIARD, et constaté l'absence de reprise des compétences du Syndicat, le Conseil Municipal décide, après délibération, de refuser le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges (10 voix contre et 5 abstentions).

<u>6 – DÉLIBERATION – REDEVANCE « EAU ET ASSAINISSEMENT » POUR</u> OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose que la redevance d'occupation du domaine public (RODP) de la commune par les ouvrages par les réseaux publics de distribution d'Eau et d'Assainissement n'est pas actuellement prélevée auprès des gestionnaires de réseau d'Eau et d'Assainissement (Agglo et SIECB).

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2009-1683 du 30 décembre 2009 relatif aux redevances dues aux communes, aux départements et aux régions en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement.

Il propose de fixer le montant annuel de la redevance pour occupation du domaine public par les réseaux publics de distribution d'Eau et d'Assainissement à $30 \in P$ par kilomètre de canalisation et à $2 \in P$ par P de surface bâtie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les propositions.

<u> 7 – DÉLIBERATION – INDEMNITÉ DE CONSEIL DU PERCEPTEUR - ANNÉE 2016</u>

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'indemnité de conseil semestrielle à verser à Monsieur BLANQUIN, Trésorier municipal de la Perception de Villefranche, les mois de juillet et de décembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait accordé 100% de l'indemnité en 2015.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide par 9 voix pour et 6 abstentions d'attribuer 100% de l'indemnité demandée.

<u>8 – DÉLIBERATIONS – APPROBATION DES RAPPORTS N° 1 et N° 2 DE LA CLECT DU 18 MAI 2016</u>

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports de la CLECT du 18 mai 2016. Le montant de 9885,03 € HT correspondant à la différence entre la somme des travaux de voirie 2015 affectée à la commune de Rivolet et la somme des travaux de voirie effectivement réalisés en 2015. Cette somme n'apparaît pas dans les tableaux. Il avait été acté lors d'une réunion de bureau que ce montant serait intégré dans le fond de concours.

Dans ce cas, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas approuver ces rapports et de reporter les délibérations au prochain Conseil municipal de juillet 2016.

Téléphone: 04 74 67 33 55 – e-mail: rivolet.mairie@orange.fr

9 – DÉLIBERATION – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE POUR ASSURER LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Monsieur le Maire explique que le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié exige la mise en place dans chaque collectivité d'une organisation de la prévention passant par la désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection en hygiène et sécurité (ACFI) et d'un assistant de prévention chargé de conseiller la collectivité dans la mise en œuvre des règles de santé au travail pour les agents. Le Centre de Gestion du Rhône propose à la commune d'assurer cette fonction d'inspection. Cette mission est sans surcoût car notre commune est affiliée au Centre de Gestion.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission au Centre de Gestion du Rhône et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention.

<u>10 – MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS À</u> L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D' ÉTÉ DE 2024

Monsieur le Maire explique que la France, à travers sa capitale Paris, s'est portée candidate pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2024.

L'AMF (Association des Maires de France) soutient ce projet et invite l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité à prendre une délibération de soutien à la candidature de la ville de Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 9 voix pour et 6 abstentions d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

<u>11 – INFORMATIONS DIVERSES</u>

5.1 – Bus itinérant

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande pour le passage hebdomadaire dans notre village d'un bus itinérant qui serait un lieu de rencontres et d'échanges. Le Conseil n'est pas favorable à cette demande pour un projet qui vient en concurrence avec l'Auberge de Rivolet.

5.2 – Départ de l'inspecteur de l'Éducation Nationale

Monsieur le Maire informe que Monsieur Pascal BRISSAUD, inspecteur de l'Éducation Nationale, quitte la circonscription de Villefranche-sur-Saône.

5.3 – Amendes de polices 2016

Monsieur le Maire revient sur le dossier Amendes de police pour l'année 2016. Il rappelle que le projet porte sur un passage protégé surélevé avec chicane dans le haut du bourg pour permettre d'accéder aux escaliers menant à la salle des fêtes. Il est prévu l'équipement de barrières pour canaliser les enfants lorsqu'ils se rendront au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le montant des travaux est chiffré à 19.876.60 ∈ HT. Le montant de la subvention sera de 9.938.30 ∈.

5.4 – Ramassage de la ferraille

Le ramassage annuel de la ferraille pour le C.C.A.S. aura lieu le mardi 12 juillet.

Téléphone : 04 74 67 33 55 – e-mail : rivolet.mairie@orange.fr

<u>5.5 – Demande de Monsieur Michel GOUTELLE</u>

Monsieur Michel GOUTELLE du lieudit « Le Grand Vernay » demande de pouvoir acheter une partie du Chemin Rural n°31 qui traverse sa propriété.

Le Conseil se montre favorable à l'étude de cette demande. Un courrier sera envoyé à Monsieur GOUTELLE.

<u>5.6 – Fête de la musique</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de la fête de la musique, l'Auberge de Rivolet organise une soirée le vendredi 24 juin 2016 avec la participation de musiciens locaux.

<u>12 – QUESTIONS DIVERSES</u>

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Téléphone : 04 74 67 33 55 – e-mail : rivolet.mairie@orange.fr